



Sessione di u 20 di marzu di u 2023
Session du 20 mars 2023

Raportu N° 2023-11
Rapport N° 2023-11

Raportu d'attività di u 2022
Rapport d'activité 2022

Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii
Rapport du Président de la Chambre des Territoires

Comme chaque année, il vous est proposé le Rapport d'activité de l'année écoulée.

L'année 2022 a été marquée par deux événements cruciaux pour l'avenir de la Chambre des Territoires de Corse : la promulgation de la loi du 21 février 2022 dite « loi 3ds » et plus précisément son article 9, et l'installation du Bureau.

Tout d'abord, la loi dite « 3ds » a modifié la composition de la Chambre des Territoires comme suit : le Président du Conseil exécutif de Corse, qui la préside ; la Présidente de l'Assemblée de Corse ; un représentant du Comité de massif de Corse ; un représentant du Comité de bassin de Corse ; deux représentants élus par Communauté de communes et trois représentants élus, dont au moins deux maires, par Communauté d'agglomération.

Cette loi, même si elle ne reprend pas l'ensemble des propositions faites par l'Assemblée de Corse et la Chambre des Territoires, va permettre une meilleure représentativité des territoires.

Le décret d'application, signé le 26 décembre 2022, prévoit l'installation de la quatrième mandature de la Chambre des Territoires dans le courant du premier semestre 2023.

Il faut noter ensuite, le 6 décembre, l'installation du Bureau de la Chambre des Territoires, avec la désignation d'Attilius CECCALDI, Maire de Lama, en qualité de Président et de Don-Marc ALBERTINI, Maire de Ghisoni, en qualité de Vice-président.

Le Bureau a vocation à animer la vie de l'institution entre ses réunions plénières, assurer la transversalité des travaux de commissions et favoriser le lien entre la Chambre des Territoires et l'Assemblée de Corse d'une part, et avec le terrain d'autre part. Il se réunit tous les mois.



Camera di i Territorii di Corsica
Chambre des Territoires de Corse



En outre, les six commissions créées en octobre 2020 ont été maintenues : la Commission incendie, la Commission politique forestière, la Commission « loi Elan et PADDUC », rebaptisée PADDUC, la Commission développement durable et lutte contre le changement climatique, la Commission évolution statutaire et organisation des territoires, et la Commission mixte paritaire sur les services publics (qui reste à installer). Ces commissions ont tenu **quatre réunions**.

La Chambre s'est réunie trois fois en session plénière. Ces réunions ont donné lieu à l'examen de **vingt-deux rapports** (et autant de décisions).

Ces rapports ont été complétés, conformément à la possibilité ouverte par le règlement intérieur de la Chambre, par la consultation des élus sous forme de procédure écrite « lorsque l'avis de la Chambre des Territoires est requis dans des délais qui ne permettent pas de convoquer les membres » : soit **quinze procédures écrites** (dont 4 pour avis et 11 pour information).

Il faut noter enfin la participation de la Chambre des Territoires aux évènements suivants : congrès des maires de Corse-du-Sud, colloque « Nos communes face à la pauvreté », comité de pilotage du Comité de massif, cycle de réunion sur la prévention des incendies organisé par la CDENATE, comité de pilotage du « Schéma des Espaces Naturels Sensibles ».

Le rapport d'activité complet est joint en annexe du présent rapport.

Vi pregu di dibàttene.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.